

|                                      |
|--------------------------------------|
| RCS : PONTOISE<br>Code greffe : 7802 |
|--------------------------------------|

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

|                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 2009 B 01593<br>Numéro SIREN : 512 351 495<br>Nom ou dénomination : IMMA |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2023 sous le numéro de dépôt 12487

**IMMA**  
Société par actions simplifiée  
Au capital social de 187.870 euros  
Siège social : 3 rue André Citroën  
95130 FRANCONVILLE  
512 351 495 RCS de Pontoise  
(La « **Société** »)

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
EN DATE DU 5 JUIN 2023**

---

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 5 juin à 14 heures  
Au siège de la Société

Les associés de la société IMMA, société par actions simplifiée au capital social de 187.870 euros, dont le siège social est situé au 3 RUE ANDRE CITROEN 95130 FRANCONVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 512 351 495 (ci-après dénommée la « **Société** »),

Se sont réunis au siège social de la Société en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée est présidée par **Madame Samia SEMANE**, Présidente de la Société.

Le Président constate que Monsieur Erwan SERVEL, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Les copies des lettres de convocation remises à tous les associés ;
2. La copie de la lettre de convocation remise au Commissaire aux comptes ;
3. La feuille de présence signée ;
4. Le rapport du Président à l'assemblée générale ; et
5. Le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale

Puis le Président déclare que les documents devant être communiqués aux associés leur ont été adressés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, et, en conséquence, que l'assemblée générale peut valablement délibérer. L'assemblée lui en donne acte.

Le Président a convoqué l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Président
- Pouvoirs en vue d'établir les formalités

Le Président donne lecture du rapport du Président portant sur les projets de résolutions.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure ensuite entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour suivant :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour, et ce pour une durée indéterminée :

**La société DILISA FZCO** (société de droit étranger)  
Limited liability company (LLC)  
Au capital social de 50.000 AED  
Siège social : Building A2 IFZA Business Park - Dubaï Silicon Oasis – DUBAÏ  
Numéro d'identification : 24499

Représentée par son Dirigeant, Madame Samia SEMANE

Dans le même temps, les associés prennent acte de la démission de Madame Samia SEMANE

La société DILISA FZCO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La société DILISA FZCO, par l'intermédiaire de son représentant légal, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités notamment de dépôt.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.***

### **CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

---

**Madame Samia SEMANE**

---

**La société DILISA FZCO (\*)**

Représentée par son Dirigeant, Madame Samia SEMANE

**(\*) Faire précéder la signature de la mention manuscrite :** « *Bon pour acceptation de mes fonctions de Président de la société* »

" BON POUR ACCEPTATION DE MES FONCTIONS  
DE PRÉSIDENTE DE LA SOCIÉTÉ "

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Samia SEMANE', with a large, stylized initial 'S'.